
CHAPITRE XI.

X. LOI DE JUSTICE, D'AMOUR ET DE CHARITÉ.

Justice et droits naturels. — Amour du prochain. — Droit de propriété.

442 — La nécessité pour l'homme de vivre en société, entraîne-t-elle pour lui des obligations particulières ?

« Oui, et la première de toutes est de respecter les droits de ses semblables ; celui qui respectera ces droits sera toujours juste. Dans votre monde où tant d'hommes ne pratiquent pas la loi de justice, chacun use de représailles, et c'est là ce qui fait le trouble et la confusion de votre société. »

— En quoi consiste la justice ?

« La justice consiste dans le respect des droits de chacun. La vie sociale

donne des droits et impose des devoirs réciproques. »

443 — L'homme pouvant se faire illusion sur l'étendue de son droit, qui est-ce qui peut lui en faire connaître la limite ?

« La limite du droit qu'il reconnaît à son semblable dans la même circonstance et réciproquement. »

— Mais si chacun s'attribue les droits de son semblable, que devient la subordination envers les supérieurs ? N'est-ce pas l'anarchie de tous les pouvoirs ?

« Les droits naturels sont les mêmes pour tous les hommes depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; Dieu n'a pas fait les uns d'un limon plus pur que les autres, et tous sont égaux devant lui. Ces droits sont éternels ; ceux que l'homme a établis périssent avec ses institutions. Du reste, chacun sent bien sa force ou sa faiblesse, et saura toujours avoir de la déférence pour celui qui mérite l'estime par sa vertu et sa sagesse. C'est important de mettre cela, afin que ceux qui se croient supérieurs connaissent leurs devoirs pour mériter ces déférences. La subordination ne sera point compromise, quand l'autorité sera donnée à la sagesse. »

Dieu a mis dans le cœur de l'homme la règle de toute véritable justice, par le désir de chacun de voir respecter ses droits. Jésus a donné cette règle : *Agir envers les autres, comme nous voudrions que les autres agissent envers nous-mêmes.*

Dans l'incertitude de ce qu'il doit faire à l'égard de son semblable dans une circonstance donnée, que l'homme se demande comment il voudrait qu'on en usât envers lui en pareille circonstance : Dieu ne pouvait lui donner un guide plus sûr que sa propre conscience.

444 — Quel serait le caractère de l'homme qui pratiquerait la justice dans toute sa pureté ?

« Le vrai juste, à l'exemple de Jésus ; car il pratiquerait aussi l'amour du prochain et la charité sans lesquels il n'y a pas de véritable justice. »

— Quel est le véritable sens du mot *charité* tel que l'entendait Jésus ?

« Bienveillance pour tout le monde, indulgence pour les imperfections d'autrui, pardon des offenses. »

L'amour et la charité sont le complément de la loi de justice ; car aimer son prochain, c'est lui faire tout le bien qui est en notre pouvoir et que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes. Tel est le sens des paroles de Jésus : *Aimez-vous les uns les autres comme des frères.*

445 — Jésus a dit aussi : *Aimez même vos ennemis.* Or, l'amour pour nos ennemis n'est-il pas contraire à nos tendances naturelles, et l'inimitié ne provient-elle pas du défaut de sympathie entre les esprits ?

« Sans doute on ne peut pas avoir pour ses ennemis un amour tendre et passionné ; ce n'est pas ce qu'il a voulu dire ; aimer ses ennemis, c'est leur pardonner et leur rendre le bien pour le mal ; par là on leur devient supérieur ; par la vengeance on se met au-dessous d'eux.

446 — Quel est le premier de tous les droits naturels de l'homme ?

« C'est de vivre ; c'est pourquoi nul n'a le droit d'attenter à la vie de son semblable, ni de rien faire qui puisse compromettre son existence. »

447 — Que penser de l'aumône ?

« L'homme réduit à demander l'aumône se dégrade au moral et au physique ; il s'abrutit. »

— Est-ce que vous blâmez l'aumône ?

« Non ; ce n'est pas l'aumône qui est blâmable, c'est souvent la manière dont elle est faite. L'homme de bien qui comprend la charité selon Jésus, va au-devant du malheur sans attendre qu'il lui tende la main. »

— N'y a-t-il pas des hommes réduits à la mendicité par leur faute ?

« Oui ; si une bonne éducation morale leur eût appris à pratiquer la loi de Dieu, ils ne tomberaient pas dans les excès qui causent leur perte ; c'est de là surtout que dépend l'amélioration de votre globe. »

Il faut distinguer l'aumône proprement dite de la bienfaisance. Le plus nécessaire n'est pas toujours celui qui demande; la crainte d'une humiliation le retient, et souvent il souffre sans se plaindre; c'est celui-là que l'homme vraiment humain sait aller chercher sans ostentation.

448 — Le droit de vivre donne-t-il à l'homme le droit d'amasser de quoi vivre pour se reposer quand il ne pourra plus travailler ?

« Oui, mais il doit le faire en famille, comme l'abeille, par un travail honnête, et ne pas amasser comme un égoïste. Certains animaux même lui donnent l'exemple de la prévoyance. »

449 — L'homme a-t-il le droit de défendre ce qu'il a amassé par le travail ?

« Dieu n'a-t-il pas dit : Tu ne déroberas point; et Jésus : Il faut rendre à César ce qui appartient à César ? »

Ce que l'homme amasse par un travail *honnête* est une propriété légitime qu'il a le droit de défendre, car la propriété qui est le fruit du travail est un droit naturel aussi sacré que celui de travailler et de vivre.

450 — Le désir de posséder n'est-il pas dans la nature ?

Oui; mais quand c'est pour soi seul et pour sa satisfaction personnelle, c'est de l'égoïsme. »

— Cependant le désir de posséder n'est-il pas légitime, puisque celui qui a de quoi vivre n'est à charge à personne ?

« Oui, pour celui qui met des bornes à ses désirs; mais il y a des hommes insatiables et qui accumulent sans profit pour personne, ou pour assouvir leurs passions, et cela parce qu'ils ont reçu une fausse éducation, et qu'ils se laissent entraîner par l'exemple. Crois-tu que cela soit bien vu de Dieu ? »

« Celui au contraire qui amasse par son travail en vue de venir en aide à ses semblables, pratique la loi d'amour et de charité, et son travail est béni de Dieu. »

451 — Quel est le caractère de la propriété légitime ?

« Il n'y a de propriété légitime que celle qui a été acquise sans préjudice pour autrui. »

La loi d'amour et de justice défendant de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit, condamne par cela même tout moyen d'acquérir qui serait contraire à cette loi.

452 — Le droit de propriété est-il indéfini ?

« Sans doute tout ce qui est acquis légitimement est une propriété; mais la législation des hommes étant imparfaite consacre souvent des droits de convention que la justice naturelle réprouve. C'est pourquoi ils réforment leurs lois à mesure que le progrès s'accomplit et qu'ils comprennent mieux la justice. Ce qui semblait parfait dans un siècle, semble barbare dans le siècle suivant. »